

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	Fabrice MADEI	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	019D1014	<i>Fabrice Madei</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO SECURIT SOUILLAC Avenue de Sarlat 46200 - SOUILLAC	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S046Z069	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/12/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET	<i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
Attention à bien respecter les méthodologie définis dans les instructions technique. Relecture des instructions techniques. Relire également l'arrêté sur les documents d'identification. (Au 30/11 : 28 CTP) Seulement 2 CTP sur ce centre de rattachement.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	11/12/2027
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Fabrice MADEI



VÉHICULE SUPERVISÉ

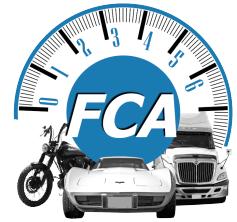
N° d'immatriculation du véhicule : EZ334ZC Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 28/08/2018 N° PV : 25019009

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
000000000	__ / __ / __	RAS
000000000	__ / __ / __	
000000000	__ / __ / __	
000000000	__ / __ / __	
000000000	__ / __ / __	
000000000	__ / __ / __	
000000000	__ / __ / __	
000000000	__ / __ / __	
25017349	22/04/2025	RAS
25018646	20/10/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Fabrice MADEI



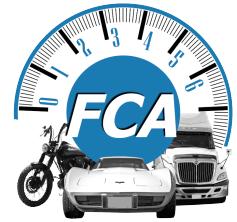
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule FONCTION 1 - Équipements de freinage FONCTION 2 - Direction FONCTION 3 - Visibilité 1.2.3.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 3.6.1. Système de désembuage : Bien vérifier l'ensemble du système sur l'ensemble du pare-brise.	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions 1.2.5.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 5.2.3. Pneumatiques : Revoir la procédure de contrôle des pneumatiques.	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis FONCTION 7 - Autres matériels FONCTION 8 - Nuisances 1.2.8.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 8.2.22. Opacité : Relire les précisions complémentaires des différentes défaillances.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Fabrice MADEI



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

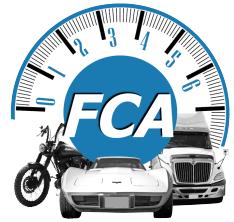
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Fabrice MADEI



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.